DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance d'un enfant est une démarche volontaire et personnelle par laquelle une personne déclare officiellement être le parent (père ou mère) d'un enfant, établissant ainsi juridiquement son lien de filiation.

SI L'ENFANT EST DEJA NÉ(E)

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

DANS TOUS LES CAS

NOM DE NAISSANCE DU PÈRE : .....

PRÉNOMS : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

PROFESSION : .....

TÉLÉPHONE : .....

NOM DE NAISSANCE DE LA MÈRE : .....

PRÉNOMS : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

ADRESSE (si différente) :

.....

PROFESSION : .....

TÉLÉPHONE : .....

☐ J'atteste avoir pris connaissance de la note relative à l'autorité parentale.

Documents présentés :

☐ PIECES D'IDENTITÉ ☐ JUSTIFICATIF DE MOINS DE 3 MOIS DU PERE ☐ LIVRET DE FAMILLE

FAIT À : .....

LE : .....

Signature des déclarants

Hôtel de Ville - État civil - 22, Place du Général de Gaulle – 61400 Mortagne-au-Perche Tél. 02 33 85 11 06
etatcivil@mortagneauperche.fr – www.mortagneauperche.fr